Atelier de réflexion du 11 octobre 2013
Thématique de Rassemblement

Présents : Pierre – Yves (Essentiel), Fatoumata (Benkadi), Yvonne (individuel), Delphine (individuel), Béatrice (LDH) et Tudi (individuel), Nicolas (Individuel).

Excusée : Marjorie L'Hostis (MCM)

En juin et en septembre, 2013, divers membres de la MCM ont travaillé sur les questions du du rassemblement, //du militantisme et les orientations // de la gouvernance, des missions et des activités de la MCM. En ce début de séance du 11 octobre 2013, on a procédé à un rappel et une synthèse des documents réalisés.

Marjorie avait remis une contribution écrite pour cette réunion où elle ne pouvait être présente, elle se décompose en trois points : la notion de citoyenneté, celle de citoyens du monde, et le conflit/le changement. Des points précis ont été évoqués, comme l'idée de la notion d' « alternative » plutôt que de citoyenneté comme positionnement de la MCM.

Delphine a rappelé cette idée que le groupe a nuancée, retenue et complétée. Le mouvement alternatif est controversé mais comme la MCM, il a pour but la transformation sociale du monde. Il a pour moyens de son objectif des alternatives en matière d'équilibre financiers, monétaires, économiques notamment. Le rôle de la MCM est d'accompagner cette vision d'évolution « altermondialiste » vers plus de respect des droits.

Pierre-Yves évoque la coexistence des groupes de plaidoyer et des associations de développement à la MCM et rappelle que le statut de l'organisation (en l'occurrence, le statut associatif) ne garantit pas la qualité de citoyen du monde. La définition de la citoyenneté est ici primordiale et on peut en trouver des formes très diverses. L'aspect international est aussi très important dans le questionnement sur la citoyenneté

En partant du principe, discuté, que la citoyenneté est davantage liée à l'individu qu'à l'organisation, il semblerait que la MCM cherche à rassembler en premier lieux les individus, organisés ou pas. Il est important de ne pas exclure nos membres actuels par une définition trop rigoureuse. Les positions militantes sont parfois clivantes et des consensus sont nécessaires.

Pierre Yves évoque la nécessité d'une distinction entre la citoyenneté prônée par la MCM et la notion de citoyenneté en général. Le groupe se refuse à une vision exclusive de la citoyenneté, la logique droits/devoirs doit être évitée mais doit toutefois s'attacher à définir ce qui, pour elle, caractérise la citoyenneté et ce qu'elle demande à ses membres. Dans ce

dernier domaine, le concept de « citoyenneté active » a été retenu. Un engagement militant est nécessaire pour adhérer à la MCM.

Le groupe de travail évoque la possibilité comme critère de sélection de ses membres la reconnaissance partagée des instances démocratiques mondiales (ONU, UE,…) mais tient à ce que leurs défauts puissent être critiqués.

Un point a été abordé par Nicolas et qui a été proposé comme le fil rouge pour le groupe de travail d'abord, pour la MCM ensuite. Il s'agit des droits et responsabilités autour des ODD et objectifs du millénaire. (Exemples, lutte contre la pauvreté…)Ils permettent désormais de ne plus travailler uniquement sur les conséquences de la pauvreté, mais aussi sur ses causes.

Se pose alors la question de savoir dans quels domaines d'action la MCM doit intervenir. La sphère économique est rapidement citée, notamment le champ des retraites, de la finance, etc. Il a été dit que les droits de l'homme et la citoyenneté sont les vrais thèmes porteurs et fédérateurs qui doivent intégrer la charte d'adhésion. Il a également été posé la question de la possibilité de coexistence entre groupes avec un plaidoyer politique et des associations qui ont plutôt une démarche économique et sociale. Le groupe pense que la MCM doit soutenir les initiatives citoyennes qui vont dans le sens des ODD et des OMD.

Il a été rappelé que la citoyenneté est l'axe et que les projets soutenus par la MCM doivent s'y inscrire ou tendre à s'y inscrire. Le rôle de la MCM est d'interpeller les associations membres sur la dimension citoyenne de leurs actions. Il faut analyser nos actions pour comprendre l'écart éventuel avec les objectifs de l'ODD et de l'OMD.

Il a ensuite été abordé le sujet des prises de positions de la MCM. On rappelle qu'il est inscrit dans les statuts le fait que n'importe quel citoyen puisse se saisir d'une question afin de permettre à tous d'avoir une place dans le débat. La MCM n'a pas besoin en tant que telle, de s'exprimer sur des questions d'actualité immédiate, le besoin de représentation n'est pas très fort.

Cependant, il est bien sûr nécessaire de transposer la richesse et les nuances des débats internes en public. Il est donc important de formaliser la question pour produire une réponse de position. La MCM doit permettre à ses membres de construire et de murir leur positionnement.

Le problème du choix et de l'arbitrage des thèmes et des actions de la MCM a ensuite été posé. La MCM doit ouvrir le débat dans le public, le sensibiliser, le rendre engagé, citoyen, proposer un engagement militant. Elle doit apporter un décryptage sur l'actualité internationale par un regard citoyen.

Augmenter le nombre d'adhérents individuels pourrait être une solution. Un adhérent individuel n'est pas plus actif mais plus mobilisable à la MCM. La MCM pourrait aussi être un lieu de services mutualisés (formation, réunions, communication) et cette précédente conception semble diamétralement opposée à celle de l'augmentation de la proportion d'adhérents individuels. Les assos venues chercher un service et qui ne le trouve pas à la MCM peuvent se sentir déconnectées de la réflexion collective alors qu'elles, sont dans

l'action. Pour que les associations se sentent concernées, qu'elles s'impliquent dans la réflexion collective.

En s'appuyant sur les ressources de ses membres et des initiatives citoyennes, poser la question de la citoyenneté et la mise en lien des acteurs locaux autour de la notion de citoyenneté est capital. Il faut beaucoup d'idées, d'acteurs, pour enrichir la MCM. Il a été observé qu'il n'y a pas forcément d'incompatibilité entre l'espace de services et l'espace de réflexion. Comprendre les missions et services que la MCM propose pour les redéfinir pose également la question des salariées, déjà débordés et qui n'auront pas forcément le temps de traiter de nouvelles tâches.

Peut-on imaginer une MCM forte de 2000 adhérents dont 50 associations ? La question liée est celle de l'identité. Si on veut rendre la MCM attractive, elle doit être identifiable. Compter les citoyens en réseau de la MCM pour justifier de la qualité de la MCM, pour lui donner une identité, est à cet égard une priorité. Par l'axe de la citoyenneté, la MCM doit s'ouvrir sur le militantisme et le débat public.

Ateliers 3 : La gouvernance de la MCM

Cadrage général :

Constat : Les différents acteurs qui participent au fonctionnement interne de la MCM (membres, équipe permanente, bénévoles, etc.) sont aujourd'hui dans des attentes fortes : participation plus importante des associations membres, considération plus forte des membres individuels, fonctionnement démocratique de l'association, efficacité de l'organisation, meilleure articulation entre l'équipe permanente et les instances, place des jeunes dans la gouvernance, renouvellement des membres, etc.

Question 6 : Parmi les acteurs partenaires et publics cibles, quels sont ceux qui doivent ou peuvent être représentés au sein de la MCM en tant que membres ?

Question 7 : Comment mieux articuler les différents niveaux de décision entre l'Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau, Commissions, Groupes de pilotage, Comité technique et l'équipe permanente, et leur assurer un fonctionnement démocratique ?

Question 8 : Comment renouveler les membres et mieux impliquer les membres dans le choix et la mise en œuvre des activités ?

Restitutions atelier 12 octobre 2013

Etaient présents :

Marinette Hervé (individuelle)

Saïd Karoui (individuel)

Daniel Cabanis (Oxfam)

Béatrice Bachelier (Ligue des Droits de l'Homme)

Orientations proposées par rapport aux trois propositions évoquées lors de l'atelier du 18 septembre, à savoir :

- La MCM est un collectif d'associations mais ouvert à d'autres acteurs qui peuvent être invités à ses activités (CL, syndicats, etc.) sans forcément être adhérent.
- La MCM est un regroupement d'associations et d'individus qui travaillent ensemble autour d'une charte de valeurs et d'une thématique.
- La MCM est multi-acteurs, ouverte à des associations, des individus, des Collectivités Locales, des écoles, etc.

Les réponses sont les suivantes :

Le groupe est d'accord pour que les partis politiques et les syndicats ne puissent adhérer en tant que tel à la MCM

Il faut éviter tout clivage au sein de l'association. Considérant que les adhérents individuels sont souvent plus disponibles que les membres associatifs il est important de rechercher un juste équilibre dans la représentation de chacun.

- Les individuels doivent impérativement adhérer aux valeurs de la MCM telles que décrites dans la charte ;
- Pour garantir la pérennité du projet d'origine, la place des associations au sein du conseil d'administration doit être prépondérante (50 % +1 minimum) ;

Afin de garantir les orientations et les stratégies de la MCM, il faut refuser la participation de financeurs publics avec voix délibérative dans la gouvernance de l'association.

Fonctionnement des instances

- La question de l'appartenance du président à une association a été rediscutée ; il avait été dit qu'il serait souhaitable que le président soit plutôt choisi parmi les adhérents individuels pour éviter toute confusion avec son appartenance associative. Il est apparu que dans un collectif comme la MCM où la place des associations est considérée comme essentielle, la présidence ne peut pas relever que des individuels. Par contre, il est souhaitable que le président ne soit pas en charge de responsabilités comparables dans son association.
- Le nouveau bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et de plusieurs autres membres adhérents individuels permet de préserver une forme d'équilibre.
- Peut-on envisager une autre forme de gouvernance du type Collège de Secrétaires ? c'est un point qui est à examiner du point de vu légal.
- Le CA est composé de membres élus, n’est pas donc pas un lieu de débat mais de décisions. Il tire son mandat de l’AG, et ne peut donc agir au delà de ce mandat. Dans certains cas nécessaires au débat, le CA en théorie « fermé » peut être ouvert à des personnes non membre.
- Les élections aux CA du collège des adhérents associatifs et du collège des adhérents individuels ; les membres devraient être élus par l’assemblée générale toute entière et pas seulement par leurs pairs.
- Lors des élections, les candidats devraient présenter leur structure.
- Renouvellement du CA par moitié tous les ans.
- Le mandat des membres du bureau pourrait être limité à 4 ans.
- La personne qui désire adhérer individuellement, comme l'association candidate à l'adhésion, présente une lettre de motivation. Le bureau peut demander à la recevoir et peut refuser son adhésion sans en donner le motif.
- Des temps de rencontre ouverts aux membres de la MCM permettraient de faire remonter des sujets à traiter en commission ou pour définir des activités.
- Il peut exister des commissions dans lesquelles le débat politique serait possible. Elles tireraient leur légitimité du CA qui leur donnerait un mandat.
- Les commissions doivent être force de propositions auprès du CA, et s'intégrer réellement dans la vie de la MCM. Elles doivent présenter un programme balisé dans le temps
- Il faut distinguer partenariat et adhésion. On peut être en partenariat avec certains acteurs comme les collectivités locales sans qu’elles soient adhérentes.